

Privilège—M. Lambert (Bellechasse)

Soit dit en passant, le député d'en face n'a pas admis que le premier ministre est à la fois membre du cabinet et ministre. En outre, mise à part toute annonce qui pourrait être faite aujourd'hui, demain ou plus tard, à l'heure actuelle un ministre a deux portefeuilles, le ministre des Travaux publics et le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, qui a deux secrétaires parlementaires sous ses ordres.

● (1520)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député de Grenville-Carleton que cette affaire devrait être examinée et qu'un rapport devrait être présenté à la Chambre. Toutefois, en toute déférence, je ne crois pas, comme mon honorable ami, que Votre Honneur devrait être appelé à rendre une décision là-dessus. Il s'agit d'une question de droit du genre de celle qui s'est posée il y a quelques jours. Si Votre Honneur doit maintenant décider quelle rémunération sera accordée aux députés, il sera plus occupé que jamais. Il me semble que cette question relève du gouvernement, de l'Auditeur général, des tribunaux, mais non de Votre Honneur.

M. l'Orateur: Je m'empresse peut-être trop vite de donner raison, du moins pour le moment, au député de Winnipeg-Nord-Centre. Je me demandais pendant qu'il parlait quelle est ma responsabilité. Il y a peut-être une question administrative qui concerne la Chambre et qui, en fait, relève de moi, mais je suis porté à croire que cette responsabilité se situe ailleurs. Toutefois, j'ai été saisi de la question, je l'examinerai, certes, pour voir si la présidence a certaines responsabilités en ce qui concerne un rappel au Règlement, et j'aurai peut-être quelque chose à ajouter là-dessus plus tard.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Rondeau: Monsieur le président, il y a quelques instants, l'honorable député de Bellechasse posait la question de privilège, que vous avez interprétée comme étant surtout une question de procédure, ce sur quoi je serais peut-être d'accord. Mais cela est quand même décevant, de ce côté-ci de la Chambre, et je vous prierais bien humblement d'étudier la question pour que nous cessions, de ce côté-ci de la Chambre, de présenter des motions en vertu des dispositions de l'article 43. De l'autre côté, on ne peut pas entendre, et ce sont des députés de cette partie de la Chambre qui s'opposent. Je me souviens très bien qu'en maintes circonstances j'ai vu des personnes qui étaient dans les tribunes et qui disaient «oui» ou «non», et je ne peux pas comprendre comment on peut interpréter des paroles qui ne sont pas attribuables à un député, des paroles qu'on peut entendre, qui proviennent des tribunes

et qu'on peut interpréter comme faisant partie du débat à la Chambre. C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, je vous prierais, à l'avenir, de bien vouloir étudier cette question, afin que le particulier ou le député qui veut s'opposer à une motion présentée en vertu de l'article 43, puisse s'identifier, et que l'on puisse être certain que les paroles qu'il a dites, généralement il s'agit d'un «non», en s'opposant à une motion selon l'article 43, que ces paroles font réellement partie des Débats de la Chambre et que ce ne sont pas des paroles qui peuvent prévenir des tribunes.

Alors, monsieur le président, je crois qu'il s'agit d'une question extrêmement importante parce que, à cause de paroles provenant d'individus qu'on ne peut pas identifier parce qu'ils ne font pas partie de la Chambre, on pourrait rendre la Chambre un peu ridicule sur des questions extrêmement importantes, qui sont souvent soulevées par des motions proposées en vertu de l'article 43.

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question est complémentaire à la demande qui a été faite par le leader parlementaire de l'opposition officielle au président du Conseil privé (M. Sharp), qui est en même temps le leader parlementaire du gouvernement.

Étant donné que le bill C-84 n'a pas encore été présenté à la Chambre, car il est au stade de la première lecture seulement, étant donné que ce projet de loi semble provoquer beaucoup de retard à la Chambre par de très longues discussions, l'honorable ministre du Conseil privé peut-il dire à la Chambre s'il y aura à l'égard du bill C-84 des réunions spéciales des leaders parlementaires, afin qu'on puisse se comprendre et ne pas être obligé de se servir des articles 75A, 75B ou 75C du Règlement? Si cela n'est pas possible, quand ces "meetings" là auront-ils lieu? Est-ce qu'on pourrait retarder l'étude du bill C-84 à l'automne, afin de respecter la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui est la fête des Canadiens français, ainsi que celle de la Confédération, pour que la Chambre soit en intersession dans les semaines de ces deux fêtes?

[Traduction]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire, au sujet du même rappel au Règlement, que c'est l'un des bills dont j'aimerais parler avec les leaders de la Chambre. J'essaie d'organiser une réunion pour demain et j'espère que mon honorable ami sera présent. La liste des mesures qu'il nous reste à étudier d'ici la fin du mois de juin est assez longue et, comme lui, je pense que nous devrions terminer l'étude de ce bill avant cette date. Il a dit qu'il espérait que le gouvernement ne recourrait pas à l'article 75A, B ou C du Règlement à l'égard du bill C-84, et telle n'était pas mon intention. J'espérais toutefois que les leaders de la Chambre et tous les députés feraient leur possible pour trouver une façon de débattre le bill C-84, de connaître les différents points de vue à ce sujet et de prendre une décision dans un délai raisonnable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à ce sujet, nous pourrions peut-être convenir de limiter la durée des interventions.